



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

- Chaire UNESCO
- Culture et Traditions du Vin
-
-

Bourse d'excellence Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin » de l'Université de Bourgogne

Appel à candidature pour l'année universitaire 2017-2018

Dans le cadre de sa politique d'attractivité internationale, l'Université de Bourgogne attribue chaque année une bourse d'excellence destinée à financer une année académique de Master 2 (recherche ou professionnel) à l'Université de Bourgogne pour un étudiant étranger souhaitant travailler sur les thématiques portées par la Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin » (toutes disciplines confondues).

Montant de la bourse : 10 000 €

Critères d'éligibilité :

- **étudiant de nationalité étrangère**
- bonne maîtrise de la langue française : le niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues est exigé pour les filières Droit, Economie, Gestion, Administration Economique et Sociale (AES) et Sciences, Vie, Terre, Environnement (SVTE) ; le niveau B2 est exigé pour les autres filières. (1)
- 4 années d'études validées jusqu'au niveau Master I ou équivalent.
- **inscrit en 2016-2017 dans un établissement d'enseignement supérieur étranger membre du réseau international de la Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin » de l'Université de Bourgogne ([lien vers la liste](#))**
- Thème du mémoire de recherche ou de stage en rapport avec la problématique de la Chaire UNESCO (toutes les disciplines sont éligibles)

Conditions

- L'étudiant lauréat de la bourse d'excellence sera par ailleurs dispensé des droits d'inscription à l'Université de Bourgogne
- Au moment de son inscription, il devra cependant régler les frais de sécurité sociale étudiante et justifier d'une assurance en responsabilité civile

Procédures - Dates limites

Les étudiants intéressés devront procéder à une double candidature :

1) Une candidature pour intégrer la formation à l'Université de Bourgogne :

Si l'étudiant(e) réside dans l'un des pays suivants disposant d'un espace Campus France à procédure CEF (Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie,

Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam)

Il (elle) devra créer un compte sur le site [Campus France](#) de son pays et faire sa candidature **avant le 31 mars 2017** en précisant qu'il (elle) candidate dans le cadre de la bourse d'excellence Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin ».

Si l'étudiant(e) réside en France ou dans un pays sans espace Campus France à procédure CEF (voir site Campus France) :

Il (elle) devra faire sa candidature en ligne [sur le site de l'Université de Bourgogne](#) à partir de février 2017 en précisant qu'il (elle) candidate dans le cadre de la bourse d'excellence Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin ».

2) Après avoir déposé votre demande d'admission auprès du Pôle International ou de Campus France il est nécessaire de [déposer votre candidature à la Bourse d'excellence auprès de la Chaire Unesco «Culture et Traditions du Vin»](#)

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Copie conforme et traduction certifiée des diplômes
- Lettre de motivation du candidat rédigée en français
- Exposé (une à deux pages) de la problématique du mémoire
- Lettre(s) de recommandation d'enseignants ou/et de professionnels
- Test de Connaissance du Français TCF du niveau exigé selon la filière ou un diplôme linguistique admis en dispense : DELF B2 pour les filières exigeant le niveau B2 et DALF C1/C2 pour les filières exigeant un niveau C1 minimum. ⁽¹⁾
- Toute pièce susceptible d'appuyer la candidature

Ces dossiers de candidature devront parvenir au secrétariat de la Chaire, sous format papier ou électronique, pour le 31 mai 2017 dernier délais, à l'attention de Jocelyne Pérard, Responsable de la Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin » (chaire.vin-culture@u-bourgogne.fr)

Les résultats de la sélection seront publiés sur le site de la Chaire Unesco « Culture et Traditions du Vin » de l'Université de Bourgogne (<https://chaireunesco-vinetculture.u-bourgogne.fr/>) et adressés au lauréat avant la fin juin 2017.

⁽¹⁾ Consulter les cas de dispense sur le site <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html> rubrique *Tests linguistiques obligatoires*.